

Annexe : Compléments à la RIS3

Dans le cadre de la mise en œuvre de la RIS3, la Région a engagé une animation spécifique et un programme d'actions dédié associant le monde académique et socioéconomique de façon marquée. En effet, comme cela a également été le cas pour l'élaboration de la RIS3 elle-même (environ 300 personnes consultées), sa mise en œuvre donnera priorité à l'expression du besoin des entreprises, et leur mise en relation avec les chercheurs académiques. A titre d'exemple, des appels à manifestation d'intérêt pourront être lancés annuellement et par domaine de spécialisation, en lien avec les acteurs institutionnels, académiques mais également les entreprises directement, afin de stimuler le développement de l'innovation technologique et non technologique des entreprises sur le territoire. En parallèle, l'interdisciplinarité entre domaines de la RIS3 sera développée, les interactions possibles ayant déjà été soulignées dans la RIS3.

1. Financement de la stratégie globale

Considérant que 2014 est l'année de mise en place de la stratégie, le budget prévisionnel, relatif aux crédits de la Région et du FEDER, de la RIS3 sur six ans sera de 95 911 988 €, répartis comme suit :

Sciences et technologies biomédicales	Matériaux durables et intelligents	Numérique et société	Transition énergétique	Milieus et ressources pour une alimentation sûre, saine et durable
19 173 214 €	21 639 166 €	19 307 584 €	17 919 214 €	17 872 810 €

Les enveloppes annuelles moyennes seront les suivantes :

Sciences et technologies biomédicales	Matériaux durables et intelligents	Numérique et société	Transition énergétique	Milieus et ressources pour une alimentation sûre, saine et durable
3 195 535 €	3 606 527 €	3 217 930 €	2 986 535 €	2 988 801 €

Notons par ailleurs que d'autres contreparties publiques pourront être mobilisées, notamment celles apportées par l'Etat dans le cadre du CPER 2015-2020, ou relatives aux appels à projets à venir liés au Programme Investissement d'Avenir.

2. Financement des infrastructures R&I

En matière d'infrastructures de recherche, le financement global apporté par la Région et le FEDER, à savoir 39 768 385 €, est réparti de la manière suivante :

Sciences et technologies biomédicales	Matériaux durables et intelligents	Numérique et société	Transition énergétique	Milieus et ressources pour une alimentation sûre, saine et durable
7 949 869 €	8 972 337 €	8 005 584 €	7 429 918 €	7 40 677 €

La contribution du FEDER et de la Région au plan pluriannuel d'investissements (RIS3 uniquement), dont la valeur est indicative, est le suivant (les années 2014 et 2015 ont été rassemblées pour tenir compte du démarrage tardif du programme régional FEDER) :

2014-2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 542 355 €	6 651 020 €	8 590 941 €	8 590 941 €	5 681 059 €	4 712 069 €

Là encore, d'autres financements, notamment ceux apportés par l'Etat, contribueront à la réalisation de ces investissements.

3. Gouvernance et suivi

Afin de pouvoir suivre la RIS3, de manière transversale mais également par domaine, un observatoire est en cours de mise en place. Cet observatoire permettra de suivre les indicateurs de résultat définis par domaine pour les mesures financées. La méthodologie concernant le fonctionnement de l'observatoire est en cours de validation et le travail de déploiement devrait s'étaler au moins jusqu'à la fin de l'année 2014.

La gouvernance de la RIS3 s'organisera de la manière suivante :

- Un comité stratégique sera présidé par le Président de Région et le Préfet de région qui pilote la stratégie et fixe les objectifs. Les membres de ce comité stratégique étant également présents au comité de suivi du PO FEDER/FSE, les deux instances pourront être fusionnées une fois par an ;
- Un comité opérationnel qui coordonne la mise en place de la stratégie et communique autour de la RIS3. Il sera notamment en charge du suivi des indicateurs afin d'impulser les thématiques au sein des groupes de travail et surtout de conseiller le comité stratégique. Son positionnement en fait un interlocuteur privilégié pour assurer le suivi de la RIS3 et le restituer au sein du

- comité de suivi du PO FEDER/FSE ;
- Des groupes de travail composé d'institutionnels, de représentants académiques et d'une part qui se veut significative d'entreprises afin que la RIS3 soit effectivement un outil de développement du territoire. Ces groupes de travail permettront de définir le périmètre des appels à manifestation d'intérêt qui seront utilisés dans le cadre de l'axe 1 du PO FEDER.